



## LETTRE MENSUELLE

**CFE-CGC**

**De l'UES Inetum**

<https://cfecgc-inetum.fr>  
[contact@cfecgc-inetum.fr](mailto:contact@cfecgc-inetum.fr)

### Sommaire

Page 1 NAO

Page 2 Médaille du travail / CRA35  
c'est fini

Page 3 Compte épargne solidarité /  
Entretiens d'évaluations

Page 4 Agenda

Page 5 Contacts

8 février 2026

## Négociations Annuelles Obligatoires, le compte n'est pas bon !



Sans surprise, les **Négociations Annuelles Obligatoires (NAO)** entre la direction et les organisations syndicales représentatives (**CFE-CGC**, CFDT, CFTC et Solidaires Informatiques), qui n'ont lieu que parce qu'elles sont obligatoires, se sont terminées en janvier sur un constat globalement décevant.

Nous pouvons tout de même nous réjouir de la prise en compte de revendications que la **CFE-CGC** porte depuis de nombreuses années, comme quoi la ténacité peut parfois aboutir :

- Que les salariés soient systématiquement informés des augmentations obtenues.
- La mise en place du forfait mobilité durable, consacré aux transports dit « à mobilité douce » à savoir vélo (électrique ou non), covoiturage, transports en communs (abonnements et tickets à l'unité) ; mais seulement à compter du 1er juillet 2026. Nous en reparlerons d'ici là.
- L'amélioration du « Compte Épargne Solidarité » ([voir article page 3](#))
- Le doublement de l'indemnité Borloo pour les temps de trajet inhabituel, qui passe de 15€ (maximum) par semaine à 30€ (maximum).
- La mise en place d'un minimum de 500€ d'augmentation dans le cadre de l'égalité hommes/femmes.

Ces mesures sont loin de compenser la faiblesse des mesures salariales, qui sont les plus attendues par les salariés :

- Aucune augmentation générale !
- Une enveloppe de **seulement 1,47%** pour les **augmentations individuelles**, avec un plancher de 800€
- Pour les salariés en modalité 2 (réalisation de mission) dont la rémunération annuelle 2025 était inférieure à 47100€, un complément de rémunération est versé en janvier 2026, afin de respecter l'accord ARTT par lequel leur rémunération annuelle doit être supérieure au plafond annuel de la sécurité sociale, soit 47100€,
- Des mesures dites « collectives », avec effet seulement au 1er juillet, alors que dans beaucoup d'entreprises les augmentations se font au 1er janvier :
  - ⇒ Une augmentation de 3% pour les salariés dont le salaire est inférieur à 33000€ par an, avec un plancher à 500€. Cette mesure sur les bas salaires est positive mais insuffisante.
  - ⇒ Une augmentation de 3% pour les salariés ayant moins de 26 ans au 1er juillet.
  - ⇒ Une augmentation autour de 1000-1500€ pour les salariés non augmentés depuis le 31 décembre 2021. Alors que l'inflation sur la même période avoisine les 15% ce montant est ridicule et nous demandons une fois encore que les salariés ne restent pas plus de 2 ans sans augmentation.
  - ⇒ La prime de repas pour les travailleurs de nuit passe à 7,50 €.

Vos représentants **CFE-CGC** restent et resteront mobilisés afin d'obtenir l'amélioration de votre pouvoir d'achat. Pour cela ils auront besoin de votre soutien au cours de leur mandat, notamment lors des prochaines élections dans les CSE.

## Médaille du travail en chocolat papier



Dernière trouvaille de la direction pour tenter de motiver les salariés et embellir son image à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise : la remise d'un « diplôme » pour les féliciter de leur ancienneté !

Un simple diplôme papier, même pas un cadeau ou une prime financière, comme dans certaines entreprises, non, juste une feuille de papier ! Les salariés qui ont reçu une prime financière, parfois de plusieurs centaines d'euros, dans leurs

précédentes entreprises, ou dont le conjoint ou une connaissance est dans ce cas, apprécieront à sa juste valeur cette simple feuille de papier.

Par ailleurs, qu'en est-il du droit à l'image des salariés pris en photo lors des remises de diplôme qui ont débuté lors des kick-off ? Dans tous les cas, gageons que la direction saura vendre son image de « Top Employer » auprès de nos collègues et des futures recrues.

## CRA35 c'est fini



La fin de CRA35 et le lancement conjoint du « nouveau » Chronotime, censé remplacer les deux outils, étaient annoncés aux salariés en août 2025 pour un lancement en septembre 2025, sans aucun risque de report au dire de la direction. Puis, tout d'un coup, au dernier moment, la direction a découvert qu'elle n'était pas prête et a retro pédalé début septembre.

Cette fois, après plusieurs mois d'atermoiement, le lancement de février 2026 semble être le bon. Espérons-le pour les salariés, notamment tous ceux en charge de la paye, qui sont nombreux à nous témoigner de leurs difficultés.

Ce changement est annoncé s'inscrire dans une volonté de simplification. Cependant, malgré les déclarations de la direction qui se veulent toujours rassurantes, l'ajout de nombreuses fonctionnalités intégrées jusqu'à maintenant à CRA35 (astreintes, télétravail, ...) amène vos représentants **CFE-CGC** à se poser de sérieuses questions.

Dans ce contexte, vos élus **CFE-CGC** regrettent d'autant plus que leur volonté de participer aux tests n'a pas reçu un accueil favorable de la direction.

Les sessions de sensibilisation organisées par la direction en janvier et février, ont soulevées beaucoup de questions et de préoccupations, auxquelles la direction a été à la peine pour répondre. En conséquence, nous demandons donc la mise en place

- D'un numéro téléphonique support pour assister les salariés dans leur saisie
- De tutoriels vidéo, sur la saisie des heures supplémentaires, des astreintes, de la compensation Borloo, des ik vélos, etc.
- De guides reprenant les mêmes thèmes que les tutoriels vidéo
- De guides détaillés sur les saisies à effectuer concernant tout ce qui existait sur CRA35

N'hésitez pas à nous remonter vos problèmes, vos questions, liées à la mise en place du « nouveau » Chronotime afin que nous les soumettions à la direction.

## Compte épargne solidarité



Lors des NAO (cf page 1) vos représentants **CFE-CGC** ont obtenus quelques améliorations sur la mise en œuvre de la **loi Mathys**, votée en 2015, qui se traduit chez inetum par la mise en place du **compte épargne solidarité**.

Cette loi permet à un salarié de bénéficier d'un congé supplémentaire rémunéré, afin de rester au côté d'un de ses enfants de moins de vingt ans gravement touché par la maladie, un handicap ou encore un accident.

Mise en place en 2015, elle a été étendue aux proches aidants en 2018.

Les dispositions de cette loi sont consolidées dans le code du travail, articles L 1225-65-1 et L 225-65-2.

- En tant que « **collègue donateur** », vous pouvez faire don de 2 jours de congés ou RTT par an, jours qui alimenteront le compte épargne solidarité permettant d'épauler vos collègues dans le besoin.

Le don peut être effectué du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai de chaque année, ou à tout moment pour les salariés quittant Inetum.

**De plus, Inetum, abonde d'un jour supplémentaire sur le compte épargne solidarité tous les 4 jours donnés par les salariés !**

- En tant que « **collègue dans le besoin** », vous pouvez bénéficier d'un maintien de rémunération :
  - ⇒ dans la limite de 20 jours ouvrés, afin de vous consacrer à votre enfant gravement malade nécessitant une présence soutenue et / ou des soins contraignants.
  - ⇒ dans la limite de 10 jours ouvrés, afin de vous consacrer à votre conjoint ou ascendant nécessitant une présence soutenue et / ou des soins contraignants.

Dans tous les cas une attestation médicale est nécessaire.

## Campagne performance et gestion des objectifs



La direction a lancé dès décembre une campagne intitulée « Performance et Gestion des Objectifs » qui est en fait la première étape de ce qu'on appelle communément les entretiens individuels d'évaluations.

Pour ces entretiens il vous est demandé de fixer vos objectifs. Ce qui n'est pas précisé, c'est que ces entretiens sont aussi l'occasion de demander des formations, des augmentations. Pour résumer, ne vous sentez pas contraint par le cadre restrictif du formulaire successfactor et profitez de cet entretien pour faire un point de situation le plus large possible, d'autant plus que vous n'aurez certainement pas l'occasion de le faire d'ici l'entretien suivant !

# L'Agenda

## JANVIER, 2026

**08 RÉUNION PARITAIRE NAO(3)**

JAN

**13 RÉUNION COMMISSION ACTION  
LOGEMENT**

JAN

**13 RÉUNION CSE ÎLE DE FRANCE (SUITE  
DE LA RÉUNION DE DÉCEMBRE)**

JAN

**15 RÉUNION CSEC**

JAN

**21 RÉUNION CSE MÉDITERRANÉE À  
SOPHIA**

JAN

**22 RÉUNION CSE SUD OUEST À  
TOULOUSE**

JAN

**22 RÉUNION CSE AUVERGNE RHÔNE-  
ALPES**

JAN

**23 RÉUNION PARITAIRE NAO(4)**

JAN

**27 RÉUNION CSE ÎLE DE FRANCE**

JAN

**27 RÉUNION CSE NORD**

JAN

**27 RÉUNION CSE EST À STRASBOURG**

JAN

**30 RÉUNION CSE GRAND-OUEST**

JAN

## FÉVRIER, 2026

**05 RÉUNION CCSCT SUD-OUEST À PAU**

FEV

**11 RÉUNION CSEC**

FEV

**11 RÉUNION CSSCT MÉDITERRANÉE À  
MONTPELLIER**

FEV

**24 RÉUNION CSE ÎLE DE FRANCE**

FEV

**24 RÉUNION CSE NORD**

FEV

**24 RÉUNION CSE AUVERGNE RHÔNE-  
ALPES**

FEV

**25 RÉUNION CSE MÉDITERRANÉE À  
MONTPELLIER**

FEV

**26 RÉUNION CSE & CSSCT SUD OUEST À  
TOULOUSE**

FEV

**26 RÉUNION CSE EST (TEAMS)**

FEV

**26 RÉUNION CSE GRAND-OUEST**

FEV

# Prenez contact avec vos représentants CFE-CGC !

**IMPORTANT : les adresses courriel ci-après sont gérées par la seule CFE-CGC sur des serveurs indépendants d'Inetum**

**Olivier MAULMY**

Délégué Syndical Central UES

☎ 07 87 16 17 19

[olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr](mailto:olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr)



**François LECLUSE**

Délégué Syndical Central adjoint UES

☎ 07 80 02 68 59

[francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr](mailto:francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr)

Vos représentants CFE-CGC locaux de votre CSE sont vos interlocuteurs privilégiés pour répondre à toutes vos questions, vous conseiller, vous assister.

Ceux dont le nom est en vert sont également spécialisés sur les sujets **Santé, Sécurité et Conditions de Travail**.

| Inetum Services      |  |  |  |
|----------------------|--|--|--|
| IDF                  | Ludovic BOULLIN<br>Katia LESPINE                                 | ☎ 06 76 28 46 99<br>☎ 06 49 57 18 48   | <a href="mailto:ludovic.boullin@cfecgc-inetum.fr">ludovic.boullin@cfecgc-inetum.fr</a><br><a href="mailto:katia.lespine@cfecgc-inetum.fr">katia.lespine@cfecgc-inetum.fr</a>   |
| EST                  | Benoît WENK  | ☎ 06 61 13 11 93   | <a href="mailto:benoit.wenk@cfecgc-inetum.fr">benoit.wenk@cfecgc-inetum.fr</a>   |
| OUEST                | Pascal HOUSSIN<br>Karine ROUE<br>Maxime BUJEAU<br>Thierry PLUMER | ☎ 06 98 38 41 55<br>☎ 07 72 36 90 13<br>☎ 06 70 68 67 50<br>☎ 07 84 45 42 57 | <a href="mailto:pascal.houssin@cfecgc-inetum.fr">pascal.houssin@cfecgc-inetum.fr</a><br><a href="mailto:karine.roue@cfecgc-inetum.fr">karine.roue@cfecgc-inetum.fr</a><br><a href="mailto:maxime.bujeau@cfecgc-inetum.fr">maxime.bujeau@cfecgc-inetum.fr</a><br><a href="mailto:thierry.plumer@cfecgc-inetum.fr">thierry.plumer@cfecgc-inetum.fr</a> |
| NORD                 | Brigitte DURIEZ<br>Nancy VARDON<br>Eric PRETRE                   | ☎ 07 60 14 82 33<br>☎ 06 82 66 02 15<br>☎ 07 60 14 82 33                     | <a href="mailto:brigitte.duriez@cfecgc-inetum.fr">brigitte.duriez@cfecgc-inetum.fr</a><br><a href="mailto:nancy.vardon@cfecgc-inetum.fr">nancy.vardon@cfecgc-inetum.fr</a><br><a href="mailto:eric.pretre@cfecgc-inetum.fr">eric.pretre@cfecgc-inetum.fr</a>   |
| RHONE-ALPES-AUVERGNE | François LECLUSE<br>Bruno MAZALE<br>Bruno MONTET                 | ☎ 07 80 02 68 59<br>☎ 06 16 12 71 27<br>☎ 06 03 73 36 22                     | <a href="mailto:francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr">francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr</a><br><a href="mailto:bruno.mazale@cfecgc-inetum.fr">bruno.mazale@cfecgc-inetum.fr</a><br><a href="mailto:bruno.montet@cfecgc-inetum.fr">bruno.montet@cfecgc-inetum.fr</a>   |
| MÉDITERRANÉE         | Yves AMATE<br>Christian THOMAS                                   | ☎ 06 19 73 52 29<br>☎ 07 87 16 17 19   | <a href="mailto:yves.amate@cfecgc-inetum.fr">yves.amate@cfecgc-inetum.fr</a><br><a href="mailto:christian.thomas@cfecgc-inetum.fr">christian.thomas@cfecgc-inetum.fr</a>   |
| SUD OUEST            | Arnaud LEPOINT   | ☎ 06 03 38 73 69   | <a href="mailto:arnaud.lepoint@cfecgc-inetum.fr">arnaud.lepoint@cfecgc-inetum.fr</a>   |
| Nexpublica           |  |  |  |
| Saint-Ouen           | Bertrand KLOSTER   | ☎ 06 23 83 03 50   | <a href="mailto:bertrand.kloster@cfecgc-inetum.fr">bertrand.kloster@cfecgc-inetum.fr</a>   |
| Nancy-Dijon          | Daniel AKNINE  | ☎ 06 73 37 55 76   | <a href="mailto:daniel.aknine@cfecgc-inetum.fr">daniel.aknine@cfecgc-inetum.fr</a>   |

Web <https://cfecgc-inetum.fr>



Mail [contact@cfecgc-inetum.fr](mailto:contact@cfecgc-inetum.fr)



Olivier Maulmy

